Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 021-212104251-20260928-DEL_2026_98-DE

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 18 septembre 2026 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 24 septembre 2026 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville de MONTBARD.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Valérie MONTAGNE, Martial VINCENT, Maryse NADALIN, Abdaka SIRAT, Danielle MATHIOT, Marc GALZENATI, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Béatrice QUILLOUX, Patricia PARISSE, Francisca BARREIRA, Céline AUBLIN, Isabelle RAGNARD, Brigitte FOGLIA, Fabien DEBENATH, Dominique ALAINÉ, Romain GAULT, Éric SIMON, Romain BLANCHARD, Bruno DIANO, Éloïse FROEHLY

Excusés ayant donné pouvoir : Joël GRAPIN à Aurélio RIBEIRO, Bernard NICOLAS à Laurence PORTE, Jordan LE CARO à Martial VINCENT, Ahmed KELATI à Bruno DIANO

2026.98 – Prolongation de deux baux emphytéotiques avec le bailleur social Habellis
Rapporteur : Madame le Maire

Considérant les deux baux emphytéotiques signés sur les immeubles situés au 45 rue d'Abrantès (5 logements) et au 45 rue Léonie Delautel (3 logements) entre Habellis (ex Foyer Dijonnais) et la Ville de Montbard le 1er octobre 1989 pour une durée de 55 ans et venant à expiration le 30 septembre 2044 ;

Considérant le projet de réhabilitation par Habellis de ces logements : isolation, changements de menuiseries, ballons eau chaude et VMC pour les deux immeubles ainsi que, selon les logements, des travaux de peintures, changements de sanitaires, de revêtements…
Considérant que ce projet de réhabilitation, d'un montant global TTC de 683 700€, nécessite la prolongation des baux emphytéotiques afférents à ces deux immeubles pour une durée minimum de 20 ans, afin de garantir une durée résiduelle compatible avec les investissements projetés
Considérant que cette prolongation nécessite un avenant à chaque bail concerné
Considérant que les frais notariés seront pris en charge par Habellis

Le **Conseil Municipal**,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **autorise** la prolongation par avenant des deux baux emphytéotiques entre Habellis (ex Foyer Dijonnais) et la Ville de Montbard concernant les immeubles situés 45 rue d'Abrantès et 45 rue Léonie Delautel pour une durée de 20 ans.
- **mandate** le Maire pour donner toute signature, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Signé électroniquement par : Laurence PORTE
Date de signature : 28/09/2026
Qualité : Maire